

Motion des professeurs de langues vivantes

Epreuve de CCF

Les enseignants de langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, portugais, russe) s'opposent aux nouvelles modalités des épreuves orales en CCF du baccalauréat S, ES, STG, ST2S telles qu'elles sont présentées, et qui leur sont imposées dès la session 2013 du baccalauréat. En effet, il appartient aux enseignants de chaque établissement d'organiser et d'évaluer leurs propres élèves au cours du deuxième trimestre¹. Ces épreuves constituent une attaque contre le baccalauréat en tant que diplôme national, et elles mettent en péril le principe d'équité entre les élèves (la notation n'étant plus anonyme et le sujet étant local). Aucun moyen horaire suffisant n'est prévu pour préparer les élèves à travailler sur autant de compétences. Aucun moyen technique satisfaisant n'est mis à la disposition des enseignants pour l'enregistrement de documents authentiques, pour leur duplication, pour leur diffusion en nombre dans l'établissement, pour préserver la confidentialité et offrir aux candidats une écoute de qualité homogène. De plus, cette recherche de documents audio ou vidéo, qui ne doivent pas être pris dans les supports numériques accompagnant les manuels, représente une tâche considérable et un surcroît de travail conséquent. C'est pourquoi nous demandons, si cette épreuve devait être maintenue, la mise en place de commissions d'élaboration de sujets. Ainsi, pourraient être évitées les disparités et traitements inégaux des candidats.

Fait à Brunoy, le 9 février 2012.

¹ B.O n°43 24 novembre 2011

3.2 Partie orale de l'épreuve de langues vivantes obligatoires pour les séries ES, S, STI2D, STD2A, STG, ST2S, STL

Cette évaluation se déroule pendant le temps scolaire.

- Premier temps d'évaluation : la compréhension de l'oral (LV1 et LV2)

Les enseignants l'organisent au cours du deuxième trimestre de l'année de terminale sur des supports audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées [...]. Elles s'appuient sur des documents enregistrés liés aux notions du programme mais non étudiées précédemment en classe. [...]

Les candidats ont trois écoutes de l'enregistrement séparées chacune d'une minute. Ils peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. Ils disposent ensuite de 10 minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris, sans exigence d'exhaustivité.

